

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine Direction des Monuments et Sites Monsieur Thierry WAUTERS Directeur Mont des Arts, 10-13 B - 1000 BRUXELLES

Réf. DMS: (corr. :M. Herla) Réf. CRMS: AA /XL200581_629

Annexe: 1 dossier

Bruxelles, le

Objet : Demande de classement comme monument de l'ancienne patinoire Royal Rinking sise chaussée de Waterloo 567-569 à Ixelles. Avis de la CRMS dans le cadre de l'ouverture d'enquête

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre demande du 6 novembre 2018, sous référence, nous vous communiquons l'avis de la Commission Royale des Monuments et Sites rendu, en sa séance du 14 novembre 2018, concernant l'objet susmentionné.

Objet de la demande

Une demande de classement comme monument de l'ancienne patinoire Royal Rinking sise chaussée de Waterloo 567-569 à Ixelles a été introduite par le Collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Ixelles le 3 juillet 2018. Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a pris acte de cette demande le 27 septembre 2018. Conformément à l'article 222 §3 du Code bruxellois de l'Aménagement du territoire, la CRMS est interrogée sur cette demande.

Le bien sis chaussée de Waterloo n° 567-569 est une ancienne patinoire à roulettes couverte (1910-1918 qui accueillera ensuite des réfugiés, des matches de hockey et de boxe (1918-1924), un garage (1924-1983) et enfin un supermarché (1983). Ce dernier a récemment fermé ses portes pour s'installer sur une nouvelle implantation à quelques centaines de mètres, sur la même chaussée. Le complexe est vide depuis et accueille des expositions temporaires (Strokar Inside).

L'immeuble est repris à l'*Inventaire visuel de l'architecture industrielle à Bruxelles. Ixelles* réalisé par les Archives d'Architecture Moderne en 1980-1982 (fiche 124) et mentionné à l'inventaire du patrimoine architectural de la commune d'Ixelles dans la notice de rue de la chaussée de Waterloo : « (…) le n° 567-569, construit sur une parcelle traversante avec la rue Léon Jouret, anciennement recouverte d'un skating en 1907, mais redevenu garage dans les années 1930 et aujourd'hui grande surface (depuis 1980). » La Chaussée de Waterloo est un espace structurant et une zone de PICHEE couvre l'ensemble de l'ilot.

La CRMS a eu l'occasion de visiter le bâtiment, le 28 mai 2018, en présence de représentants de la commune d'Ixelles, de Bruxelles Urbanisme et Patrimoine (Direction de l'Urbanisme et Direction des Monuments et des Sites), de la commune d'Ixelles et de la CRMS, à l'occasion de l'instruction d'un permis d'urbanisme visant la démolition du bâtiment et la construction d'un ensemble résidentiel comprenant du commerce et des bureaux.





COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

L'aperçu historique qui suit est repris littéralement de l'avis de la CRMS qu'elle avait rendu dans le cadre de l'instruction du permis précité, lors de sa séance du 30 mai 2018.



Source: BRUGIS

Aperçu historique¹

« L'ancien Royal Rinking » sis chaussée de Waterloo 567-569 à Ixelles est un complexe qui abritait début $20^{\text{ème}}$ une patinoire à roulettes, comme d'autres exploitées ailleurs dans la Capitale dans les années 1900. Il consistait à l'origine en un énorme hangar de type industriel en fer et en briques, présentant une architecture fonctionnelle et soignée.

La demande de permis de bâtir du Royal Rinking a été introduite en 1909 (et non en 1907 comme précisé dans les Archives d'Architecture Moderne dans leur inventaire du patrimoine industriel). La presse de l'époque révèlerait quant à elle que l'inauguration s'est tenue le 8 février 1910. La patinoire était à l'origine un hangar « provisoire » construit par la société Brussels Rinking Co. LTD (North). Cette société a également fait construire la patinoire de la chaussée d'Anvers, actuellement reconvertie en salle de spectacle et de sport. Comme le confirme un courrier accompagnant les plans, elle a été réalisée, par l'architecte Aimable Delune, issu d'une famille d'architectes et d'entrepreneurs particulièrement prolifique sur le territoire ixellois entre les années 1890 et les années 1920. Le dossier ne contient pas, par contre, un plan d'élévation de la façade. Mais on retrouve une demande de permis d'urbanisme de 1910 relative à l'installation d'une marquise par l'architecte Delune (ACI/Urb. 315-561).

Rapport patrimonial : Le Royal Rinking sis chaussée de Waterloo 567-569 à Ixelles, DMS, 2018

Archives de la commune d'Ixelles, 315-567 : années 1909, 1912, 1921, 1924, 1936, 1948, 1957, 1969, 1984.

ANAGNOSTOPOULOS, P., La patinoire du Royal Rinking à Ixelles (567-569 chaussée de Waterloo). Rapport de recherche sur le potentiel patrimonial au cœur d'un îlot bâti bruxellois (étude inédite), février 2018.

BERGER, D., COLARD, D., et al., L'heure bleue. La vie nocturne à Bruxelles de 1830 à 1940 (catalogue exposition), Bruxelles, 19887, pp. 95-97.

DELABY, E. « Les Delune, architectes ixellois », *Mémoires d'Ixelles. Bulletin du cercle d'histoire locale d'Ixelles*, Bruxelles, 43-44, septembre-décembre 1991, pp. 34-42.

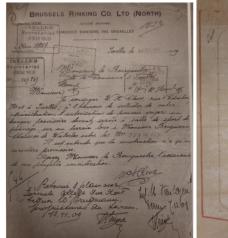
DE BOUW, M., « La ferme Ardant, alternative esthétique à la ferme Polonceau », *Bruxelles patrimoines*, n° 2, 2012, pp. 80-89. RENIEU, L., *Histoire des théâtres de Bruxelles, depuis leur origine jusqu'à ce jour* [1928], vol. 1, éd. Culture et Civilisation, Bruxelles, 1974,

http://www.irismonument.be

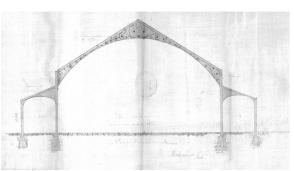


¹ Sources:









Demande de construction de la patinoire, Plan originel de la patinoire (À front de rue, les espaces d'accueil. Autour de la piste, l'emplacement des colonnes soutenant la charpente) Structure métallique projetée de la patinoire 1909 (Archives de la commune d'Ixelles, 315-567).

Les affectations successives du complexe (patinoire à roulettes couverte 1910-1918, accueil de réfugiés, de matches de hockey et de boxe (1918-1924), garage (1924-1983), supermarché (1983)) ont malheureusement lourdement transformé le bâtiment. Ceci a été confirmé par la visite sur place organisée le 28 mai 2018.

On retrouve différentes demandes de permis de bâtir (Archives de la commune d'Ixelles, 315-567-569) introduites à partir des années 1920 (la patinoire est alors reconvertie en garage Ford avec espace d'exposition) renseignant des transformations, plus ou moins importantes :

- ✓ Transformation des espaces d'accueil de la patinoire en bureaux à l'occasion de l'affectation en garage en 1921 ;
- ✓ Transformations du rez-de-chaussée côté chaussée de Waterloo en 1924. Le plancher de l'ancienne patinoire est toujours existant ;
- ✓ Nouvelles modifications à hauteur du rez-de-chaussée et du premier étage en 1948, dans le cadre de la transformation de la façade principale ;
- ✓ (L'atelier de graissage et lavage à droite de la façade Léon Jouret a été construit selon une demande de permis d'urbanisme introduite en 1957 (démoli).);
- ✓ 1969 : demande de permis d'urbanisme relative à des transformations intérieures. Le bascôté et sa charpente (à gauche sur la coupe) sont démolis. Un niveau de parking a été installé à hauteur des anciennes galeries faisant autrefois le pourtour de la nef principale (piste). Les baies des fenêtres hautes ont été obturées ;
- ✓ reconversion de l'immeuble en un supermarché Delhaize en 1983 : l'espace intérieur est divisé en deux niveaux (magasin, bureaux et parking), réaménagement du parking existant au premier étage de la halle, installé lors de l'affectation en garage ;
- ✓ façade arrière rue Léon Jouret en 1984 : demande de permis d'urbanisme relative à la couverture de la zone de déchargement du supermarché.

Les principales transformations se concentrent dans un premier temps à hauteur de l'entrée et des espaces d'accueil de l'ancienne patinoire, puis à hauteur de la façade principale qui se voit complètement remaniée en 1948. C'est dès 1969 que le volume intérieur originel est divisé en deux par la création d'un parking au 1^{er} étage. Les bas-côtés subissent également d'importants travaux structurels. Ces travaux ainsi que ceux de 1983, impacteront ainsi le volume originel et la structure portante même si la charpente à fermes Ardant reste toujours visible à hauteur du parking. La plupart des piliers métalliques de la structure d'origine sont aussi conservés mais enrobés par un parement en briques et/ou béton et solidarisés avec la structure du parking à l'étage. Ils sont encore partiellement visibles, à certains endroits, à hauteur du plafond du rez-de-chaussée

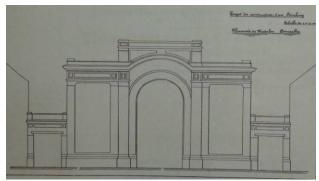




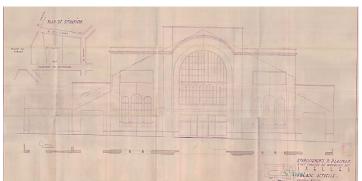
COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Un document de 1907, publiée aux AAM, renseigne l'allure probable de la façade principale, chaussée de Waterloo, à savoir une façade d'inspiration classique s'articulant au départ d'un arc triomphal flanqué de murs et de petites ailes latérales sous entablement. Une représentation plus fidèle de la façade originelle est renseignée dans la demande de permis de 1948. On peut observer que le rez-de-chaussée a ensuite été largement ouvert de nouvelles baies tandis que les murets latéraux et ailes basses sous entablement ont été surélevés et que des longs bow-windows vitrés ont été aménagés au 1^{er} étage. La façade a également été entièrement recouverte d'un parement qui ne laisse transparaître que la partie centrale trahissant encore la verrière cintrée et la forme du pignon.



Elévation non réalisée de 1907 vers la chaussée de Waterloo Inventaire visuel de l'architecture industrielle à Bruxelles. Ixelles, Archives d'Architecture Moderne, 1980-1982, fiche 124.





Elévation originelle Chssée Waterloo toujours existante en 1948 (Archives de la commune d'Ixelles, 315-567) & Façade actuelle (mai 2018)





Façade du Royal Rinking en 1948 & Projet de transformation de la façade en 1948 (Archives de la commune d'Ixelles, 315-567).

La façade rue Léon Jouret a également, mais en moindre mesure, été transformée : parement en briques rouges à hauteur du rez-de-chaussée, modification des baies, pose d'un bardage à l'étage, comblement partiel de ce qui devait être à l'origine une baie en travée centrale, ...

LANDSCHAPPEN

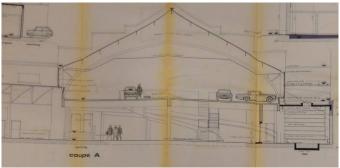




La façade arrière rue Léon Jouret dans son état d'origine et dans son état actuel

Bien que la charpente et probablement toutes les colonnes métalliques intérieures aient subsisté, le volume intérieur a lui aussi été profondément remanié, particulièrement par l'occupation commerciale de supermarché (accès parking, divisions, bureaux, etc.) : disparition du plancher en frêne d'origine de la piste, profondes modifications structurelles, nouvelles divisions structurelles en béton de la halle centrale, suppression des bas-côtés d'origine, forte altération du volume intérieur,





La patinoire du Royal Rinking dans les années 1910 et coupe en 1983 (reconversion du bâtiment en supermarché)











Vues intérieures (mai 2018)

Avis

Bien que chargé d'un intérêt historique et social pour la commune d'Ixelles et que certains éléments significatifs aient été conservés, l'ancienne patinoire Royal Rinking a malheureusement été fortement altérée tant au niveau de ses façades que de son intérieur. Sa typologie originelle liée à son activité initiale (relativement éphémère (« lieu de fête » 1910-1918) sur la durée de vie de l'immeuble) a donc été profondément dénaturée au fil de l'évolution du bâtiment.

Les modifications transformant l'ancienne patinoire en garage puis en supermarché sont celles qui ont le plus altéré la perception du volume intérieur originel avec une modification structurelle profonde suite à la suppression des bas-côtés et à la division horizontale de la halle centrale. La façade principale, chaussée de Waterloo, qui elle aussi témoignait de cette typologie particulière a presque complètement disparu lors de la transformation de 1948. La visite sur place a confirmé le maintien de la structure métallique d'origine de la seule nef centrale, les structures métalliques latérales ont disparu lors des transformations successives. Si les fermes proprement-dites sont toujours visibles, les piliers ont été enrobés et il existe de fortes chances que toute la stabilité du système structurel ait été revue à cette occasion. Elle ne présente par ailleurs pas un caractère remarquable. La patinoire ayant été construite vers 1910, on ne peut parler d'une charpente exceptionnelle d'un point de vue de l'histoire de l'architecture et de l'ingénierie, vu son utilisation assez tardive.

La CRMS n'accorde pas d'intérêt patrimonial suffisant à l'ancienne patinoire Rinking pour justifier une mesure de classement. Ce n'est pas pour autant qu'elle estime que le bâtiment mérite une démolition ; sa structure métallique pourrait valablement participer à une opération de reconversion et de (re)composition urbanistique et architecturale.

L'ancienne patinoire mériterait dès lors une notice individuelle à l'inventaire du patrimoine architectural ; elle ne bénéficie en effet actuellement que d'une mention dans la notice de rue relative au tronçon de la Chaussée de Waterloo situé à Ixelles.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE Secrétaire

Chr. FRISQUE Président f. f.

c.c.: - B.U.P. - D.M.S..: M. Muret - M. Herla



LANDSCHAPPEN

